



Chien categorie 2 et sursis???

Par **SISSY**, le **22/09/2008** à **21:13**

Bonsoir, j'ai 6 mois de sursis pendant 5 ans et voudrait avoir un rottweiler pour une orientation professionnelle. est il possible que je sois proprietaire d'un rottweiler? Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **22/09/2008** à **22:40**

bonsoir, avec votre condamnation pénale avec sursis de 6 mois donc inscription à votre casier judiciaire vous ne pouvez avoir en votre possession un chien de la catégorie 2, à savoir aussi pour information que tous les détenteurs de chiens de la première et deuxième catégorie doivent le déclarer à la Mairie de leur lieu de résidence, ensuite vaccination, utilisation de la laisse, assurance responsabilité civile, à mon avis laissez tomber ça ne vaut pas le coup, surtout si vous voulez travailler dans la sécurité où il vous faut en plus l'agrément de la Préfecture, cordialement